

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 14

Date de la convocation : 03 et 06 juillet 2026 / Date d'affichage : 03 et 06 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, , Mme. François MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Sandrine BALMAND, M. Fabrice DEVERLY, Mme. Nicole BARRIERA, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ.

Absent(es) excusé(es) : M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme. Claire TRONCHET (pouvoir donné à Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ), M. Thibault PUGNAT (pouvoir donné à M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET)

Secrétaire de séance : M. Jacques ZIRNHELT

Délibération du Conseil Municipal n°2026-081

EPIC CORDON TOURISME

- Désignation des élus suppléants représentant du conseil municipal au sein de l'E.P.I.C Cordon Tourisme

Vu la délibération n°2026-035 en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal de Cordon a désigné les représentants du Conseil municipal au sein de l'EPIC Cordon TOURISME,

Vu la délibération n°2026-079 en date du 10 juillet 2026 portant modification des statuts de l'EPIC Cordon Tourisme,

Monsieur le Maire rappelle que suivant la délibération n°2026-035 en date du 20 mars 2026, ont été désignés pour représenter le Conseil municipal au sein l'E.P.I.C Cordon Tourisme, et ce pour la durée du mandat.

⇒ 4 Titulaires :

Sont proposés : Monsieur François PARIS, Madame Françoise MABBOUX, Monsieur Jacques ZIRNHELT et Madame Lydie PETIT-JEAN GENAZ

Il convient de désigner quatre élus suppléants.

Monsieur le maire propose de désignés en qualité de suppléants :

- Madame Nicole BARRIERA,
- Madame Claire TRONCHET,
- Monsieur Jérémie BOTTOLLIER-CURTET
- Monsieur Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Madame Nicole BARRIERA, Madame Claire TRONCHET, Monsieur Jérémie BOTTOLLIER-CURTET et Monsieur Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ comme représentants suppléants du conseil municipal au sein de l'E.P.I.C Cordon Tourisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.



M. François PARIS

Télétransmis en Sous-préfecture le :
Affiché le :

13 JUL. 2026

13 JUL. 2026

Le Secrétaire de Séance,

M. Jacques ZIRNHELT